



Païement des frais exceptionnels et trajets entre les deux parents

Par **Daline**, le 11/10/2020 à 22:40

Bonjour, (on dit "Bonjour" en arrivant quelque part).

Depuis notre séparation il y a 12 ans j'ai la garde principale de nos deux enfants. Mon ex conjoint les prend une semaine à chaque vacances scolaires et un mois en été.

Il paye la pension alimentaire à hauteur de 211 € par mois. Il ne participe à aucun autre frais (visites médicales spécialisées, cantine, activités extra-scolaires, voyages scolaires, frais de scolarité...). Il estime que la pension qu'il nous verse est suffisante. Ne doit-il pas participer à ces frais exceptionnels ?

Par ailleurs, mon ex-conjoint habitant à 200 km, il estime qu'il n'a pas à faire l'aller retour pour récupérer ses enfants et les ramener. Il fait donc le trajet pour les récupérer et m'impose que je fasse le trajet pour les ramener chez moi. Dans notre jugement il n'y a rien à ce sujet. A-t-il le droit de m'imposer cela ?

Merci par avance de vos réponses.

Par **Visiteur**, le 11/10/2020 à 23:26

Bonjour vous pouvez soumettre ce problème au JAF, afin qu'il tranche.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>